

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 JANVIER 2018 - 20H00**

**Présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine Adjoins, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne, CHATELAIN Denis.

**Absentes excusées :** JACQUIER Hélène, LEBREC Catherine.

**Secrétaire de séance :** VOISIN Benoît

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le dernier procès-verbal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**20180129-01 : PROGRAMME ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE 2018 – LE CERNY / LA CLUSAZ (Phase 2/Tranche  
conditionnelle n°2) :  
Demande de subventions**

Le maire rappelle au conseil municipal que, bien que la commune a réalisé depuis 2005 de nombreuses tranches de travaux de mise en place de l'assainissement collectif, le secteur de Clusaz / Chèvrerie reste exempt d'assainissement collectif.

Ce secteur a été identifié comme un point noir par le Contrat de Rivière des Dranses et de l'est Lémanique car les eaux usées sont rejetées sans véritable traitement dans le Brevon en amont du lac du Vallon, plan d'eau à vocation touristique.

Concernant l'eau potable, l'objectif est de sécuriser un réseau vieillissant qui subit de nombreuses casses et de profiter des travaux d'assainissement pour réaliser les travaux en tranchées communes au maximum.

Le maire rappelle que ce dossier s'inscrit dans l'avant-projet général pour atteindre la Chèvrerie qui se décompose en quatre grandes phases :

- La première correspond aux travaux réalisés à Jambaz / Champ du Noyer en 2015 et finalisés cette année.
- La deuxième correspond à la pose de l'ensemble de la canalisation principale d'eaux usées et d'eau potable entre Jambaz de Là et la Chèvrerie. Cette phase correspond à un montant de travaux de 3.384.111,13 € H.T et une programmation 2016 – 2020.
- La troisième correspond au réservoir de la Chèvrerie, aux 3 postes de refoulement et réseau de collecte de Bas et haut Chèvrerie pour un montant de 2.256.600 € H.T
- La quatrième correspond aux réseaux de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable sur les différents hameaux restants à l'issue des travaux précédents pour un montant de 1.649.191 € H.T.

Les travaux de la phase 1, tranche ferme et tranche conditionnelle 1 de la phase 2 ont été réalisés.

Le présent dossier présenté correspond aux travaux de la tranche conditionnelle 2 de la phase 2 (Le Cerny / La Clusaz) à engager en 2018 :

	HT EUROS			TOTAL HT EUROS	TTC EUROS
	Eau	Assainissement	Pluviales		
<b>DEPENSES PREALABLES</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>247 017,98</b>	<b>294 469,70</b>	<b>82 528,81</b>	<b>624 016,49</b>	<b>748 819,79</b>
<b>HONORAIRES</b>	<b>14 957,78</b>	<b>26 829,19</b>	<b>4 994,74</b>	<b>46 781,71</b>	<b>56 138,05</b>
Coordination sécurité	961,56	1 146,15	321,09	2 428,80	2 914,56
Contrôle externe		9 000,00		9 000,00	10 800,00
Maîtrise d'œuvre	5 088,47	6 065,29	1 699,15	12 852,91	15 423,49
Conduite d'opération	8 907,75	10 617,75	2 974,50	22 500,00	27 000,00
<b>TOTAL PROGRAMME 2018</b>	<b>261 975,76</b>	<b>321 298,89</b>	<b>87 523,55</b>	<b>670 798,20</b>	<b>804 957,84</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

Programmes d'aides	2018	Taux
<b>DEPARTEMENT EU</b>	<b>96 389,66</b>	<b>30%</b>
<b>DEPARTEMENT AEP</b>	<b>78 592,72</b>	<b>30%</b>
<b>AGENCE DE L'EAU EU</b>	<b>96 389,66</b>	<b>30%</b>
<b>AGENCE DE L'EAU AEP</b>	<b>78 592,72</b>	<b>30%</b>
<b>ETAT</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>349 964,76</b>	
<b>% aides publiques</b>		<b>52,17%</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et délibéré :

1. **Engage** Monsieur le Maire à notifier la tranche conditionnelle 2 du marché travaux et l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de cette tranche
2. **Sollicite** l'aide financière de l'Agence de l'Eau, du département et de l'Etat pour la réalisation de ce programme 2018 ;
3. **CONFIRME** que les chartes qualité nationales des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eau potable ont bien été prises en compte et que l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à son application lors de cette opération ;
4. **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**20180129-02 : PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS :  
Avis du conseil municipal**

Le conseil municipal ayant pris connaissance du projet de révision du Plan de Prévisions des Risques (PPR) de la commune établi par les services de la Préfecture de la Haute-Savoie – Direction Départementale des Territoires, et après examen :

- Donne à l'unanimité un avis favorable au document présenté.

**20180129-03 : REMONTEES MECANIKES D'HIRMENTAZ – PROJET D'EXTENSION DE LA  
RETENUE COLLINAIRE – AVENANT A LA DSP : Constitution d'un groupe de suivi**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet d'extension de la retenue collinaire d'Hirmentaz, un avenant à la Délégation de Service Public signée en 2008 est nécessaire pour permettre à la commune d'être le maître d'ouvrage et de pouvoir percevoir les subventions attribuées par le Département et la Région.

Un projet d'avenant a été transmis par le cabinet ASADAC. Avant de le présenter au conseil municipal pour approbation, le maire propose de constituer un groupe de travail chargé du suivi de ce dossier.

Sont désignés membres de ce groupe de travail :

**Jean-Louis VUAGNOUX, maire – Pascal FAVIER-BRON, 1<sup>er</sup> adjoint – Claudine VUANO, 3<sup>ème</sup> adjointe, Anne CORNIER-PASQUIER - Benoît VOISIN - Denis CHATELAIN, conseillers municipaux.**

**20180129-04 : DEMANDE D'ACQUISITION D'ANCIENS CHEMINS AUX DOUBINES**

Le maire donne lecture d'un courrier de Mr Yves BADOUX qui souhaite acquérir les deux anciens chemins communaux qui traversent ses parcelles cadastrées section A3 et A5 au lieudit « Les Doubines », ceci afin d'unifier sa propriété (parcelles A3 – A4 et A5). Le maire précise que ces chemins ne sont plus utilisés et n'ont aucune fonction de desserte ou de circulation, donc qu'une enquête publique ne serait pas nécessaire pour leur déclassement. Ils sont classés en zone N au PLU.

Après avoir entendu le maire et discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Mr BADOUX Yves, les deux chemins communaux qui traversent ses parcelles A3 et A5 au lieudit « Les Doubines »
- Décide, au vu de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, de déclasser les parties cédées du fait que ces parties de chemin ne sont plus usitées et que leur déclassement ne porte pas atteinte à la fonction de desserte et de circulation, et de procéder à leur transfert dans le domaine privé de la commune
- Précise que tous les frais éventuels (géomètre, notaire...) sont à la charge de l'acquéreur
- A la majorité (7 pour), fixe le prix de vente à 20 €/m<sup>2</sup>
- Charge le maire de faire le nécessaire et de signer l'acte de vente chez le notaire choisi par l'acquéreur.

**20180129-05 : HALTE-GARDERIE MUNICIPALE D'HIRMENTAZ :  
Embauches complémentaires pour les vacances de février 2018**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017 acceptant les embauches à la halte-garderie saisonnière d'Hirmentaz pour la saison 2017/2018.

Suite à la demande de la responsable, il est nécessaire de prévoir deux embauches complémentaires pour les week-end et vacances de février 2018, ainsi :

## SAISON 2017/2018

5	1 Agent social	Agent saisonnier	Embauchée pour les Vacances de février 2018 (deux semaines à raison de 35h par semaine) <b>Ajout : week-end</b>	Embauche 3 février 2018
6	1 Agent social	Agent saisonnier	<b>Vacances de février (deux semaines à raison de 35h par semaine)</b>	Embauche 26 février 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les deux embauches complémentaires et charge le maire de faire le nécessaire.

### **20180129-06 : CCHC – COMPETENCE TRANSPORT :**

#### **Point sur les marchés de transport scolaire à lancer sur Bellevaux pour la prochaine Rentrée scolaire - Avis du conseil municipal**

Le maire fait part de la dernière réunion du bureau de la CCHC du 19 janvier relative aux transports scolaires. Il informe que suite à une injonction de Mr le Préfet, la CCHC et la Région vont devoir passer des marchés publics pour les transports scolaires de 4 communes (Bellevaux-Vailly – Lullin et La Forclaz) qui réalisaient leur transport scolaire en régie et sans conventionnement avec la CCHC et la Région. Il a été précisé également l'obligation d'avoir un bus avec un âge maximum de 12 ans pour pouvoir répondre à l'appel d'offres. Le maire explique que cela pose problème à notre commune du fait que le car arrive dans sa 12<sup>ème</sup> année. La commune est confrontée à trois solutions : changer le car, passer par un prestataire privé ou arrêter le transport des élèves non subventionnés.

Le problème est soumis au conseil municipal pour avis.

Après discussion, le conseil municipal s'oriente à l'unanimité vers l'acquisition d'un nouveau véhicule car la commune en a besoin également pour la navette et le transport des sorties des écoles et du centre de loisirs. La question sera étudiée dans le cadre du budget

### **20180129-07 : MJC DU BREVON ET BELL'GYM CLUB :**

#### **Renouvellement des conventions d'utilisation – programme 2017/2018**

Le maire rappelle que la MJC et le club de gymnastique BELL'GYM utilisent la salle des fêtes pour leurs activités. Les conventions d'utilisation n'ont pas été renouvelées à la rentrée scolaire 2017/2018. Il convient par conséquent de régulariser pour l'année en cours, étant précisé que le renouvellement se fera par tacite reconduction, sauf modifications par l'une ou l'autre des parties qui feront l'objet d'avenants.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des jours d'utilisation pour chaque structure, à l'unanimité :

- Décide de renouveler les conventions d'utilisation de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 dans les mêmes conditions d'utilisation que l'année précédente quant au tarif.
- Précise que les conventions seront reconduites par tacite reconduction, sauf modifications par l'une ou l'autre des parties qui feront l'objet d'avenants
- Charge le maire de signer

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- REMONTEES MECANIQUES - chiffre d'affaires :  
SESAT/SAEML Hirmentaz au 28.01.2018 : 754 000 € TTC  
SEM Roc d'Enfer au 26.01.2018 : 517 072 € HT
  
- Lecture du mail de Mme MASMONT Maïté, infirmière, faisant part du besoin réel d'une maison de retraite dans la vallée et proposant à la commune de s'intéresser éventuellement aux locaux de l'hôtel de la Cascade qui sont en vente, avec les autres communes de la vallée qui cherchent aussi une solution pour leurs aînés. Anne CORNIER-PASQUIER rappelle que le conseil municipal, dans son ensemble, avait donné un avis favorable à un projet de maison de retraite dans les locaux du presbytère, projet qui devait être soumis à la CCHC, compétente pour une telle réalisation. Une discussion s'ensuit. Le conseil municipal n'est pas favorable à la proposition de Mme MASMONT dans les locaux de l'hôtel de la cascade. Il préférerait que cet établissement poursuive dans sa destination d'origine et qu'un restaurant soit maintenu au Chef-Lieu. Le projet de maison de retraite ne devra pas être perdu de vue.
  
- Ecole Communale : lecture du compte-rendu de la réunion d'information sur les rythmes scolaires du 19/12/2017 : suite au sondage réalisé, 69% des familles souhaitent le retour à la semaine des 4 jours, 25% souhaitent conserver le rythme actuel et 6% ne se prononcent pas. La validation se fera au conseil d'école du 15 mars 2018. Tout cela sera rediscuté avec les responsables de l'AFR et du Centre de Loisirs compte tenu des modifications que cela entraînera.
  
- Information des Fonderies PACCARD concernant le dispositif DATI (dispositif d'alarme du travailleur isolé). Dans le cadre de la maintenance des clochers, un coût de 10 € HT par site sera facturé à la commune pour la mise en place de ce nouveau dispositif.
  
- CCHC – Réorganisation compétence culture :
  - 3 comités de pilotage devraient être mis en place :
    - Le réseau des bibliothèques
    - Le réseau des écoles de musique
    - Les musées et centres d'interprétation
  - La CCHC souhaite que chaque commune désigne pour chaque COPIL, un conseiller municipal souhaitant s'investir. Guillaume BABAZ et Catherine LEBREC sont désignés.
  
- Lecture des remerciements de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bellevaux-Boège-Lullin pour la subvention 2017 versée par la commune.
  
- Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) 2018 : la réunion avec les conseillers départementaux pour le recensement des projets aura lieu le jeudi 2 février 2018 à Armoy. Le maire fait part des projets qu'il va soumettre :
  - 1/ Achat d'un bus
  - 2/ Etude pour la sécurisation de la traversée du Chef-Lieu aux abords du collège
  - 3/ Réaménagement des classes de l'école communale (faux plafonds 2ème tranche)
  - 4/ Isolation de la façade nord de la salle des fêtes + équipements intérieurs
  - 5/ Acquisition d'un défibrillateur
  - 6/ Rénovation de la toiture du bâtiment collectif d'Hirmentaz (copropriété)
  
- Entretien de l'aigle en bois installé devant le musée. Une solution devra être envisagée : à voir avec les services techniques
  
- Chantier de la mairie : information concernant les problèmes de maçonnerie et les décisions prises avec le maître d'œuvre
  
- Distribution des plaques de numéros de rues : la date devra être revue en mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.